



Département de l'Oise
Ville de Bury
(60250)

DELIBERATION

2025-17

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2025

Membres : 23
En exercice : 23
Présents : 16
Représentés : 06 Voix délibératives totales : 22

OBJET : Parcelles transférables au domaines non cadastré.

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à dix-huit heures, se sont réunis, dans la salle du Conseil de la ville de Bury, les Membres du Conseil municipal de la ville de BURY, légalement convoqués le vingt-cinq mars deux mille vingt-cinq, sous la Présidence de **monsieur David BELVAL, Maire.**

PRÉSENTS :

M. David BELVAL, Maire, Mme Véronique DELABROY, M. Laurent GUYARD, Adjoint au Maire.

M. Jean-Pierre AUTIN, Mme Teresa BELGHERBI, Mme Françoise CHASSEING, M. Pascal DEMAILLY-LAHLOUH, Mme Karen DYS, Mme Véronique FAY, M. Cyril GOULARD, Mme Valéry GUILMAIN, M. Jean-Marc HENONIN, M. Mathieu MONTAIGNE, M. Christian MOUREY, Mme Nadia PIAI, M. Didier THIBERGE, membres du Conseil municipal.

EXCUSÉS

Mme Myriam GALLOIS-MONTBRUN.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

M. Sylvain GALY donne pouvoir à M. Mathieu MONTAIGNE.

M. Jérôme GRUAIST donne pouvoir à M. Laurent GUYARD.

Mme Ingrid LACAU donne pouvoir à M. David BELVAL.

Mme Delphine MALLARD donne pouvoir à M. Christian MOUREY.

Mme Isabelle MANIETTE donne pouvoir à Mme Nadia PIAI.

Mme Marie-Hélène VANDROMME donne pouvoir à Mme Véronique DELABROY.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Générales ;

Vu les déclarations d'abandon de terrain signées par les propriétaires ;

Vu les demandes présentées par la Brigade Nationale d'Interventions Cadastreales pour des parcelles communales afin de les transférer au domaine non cadastré ;

Considérant que, suite au remaniement cadastral opéré sur la commune de Bury, 35 parcelles ont été identifiées comme potentiellement transférables au domaine non cadastré ;

À l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré,

Article unique : Accepte le transfert au domaine non cadastré des parcelles ci-après désignées :

Abandons de parcelles : A1864, Z136, Z137, C2381, C2382, A1904, E2036, E2147, G2215, G2122, G2113, G1990, G1980.

Parcelles communales : A1829, Z124, X347, X349, X350, X364, X366, X370, X372, C2151, D1308, D1312, D1316, D1343, D1421, E1919, E2144, E2024, G1956, G1958, G2025 G2192.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Ampliation de la présente délibération sera adressée :

- En Sous-Préfecture de Clermont.
- À la Trésorerie de St Just en Chaussée.

Bury, le 3 avril 2025



Le Maire,

David BELVAL